

<http://www.pressegauche.org/Nations-Unies-la-Coalition-solidarite-sante-temoigne-du-droit-a-la-sante-des>



Nations Unies : la Coalition solidarité santé témoigne du droit à la santé des Québécois.e.s



- Communiqués -
Publication date: vendredi 16 novembre 2018

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 16 nov. 2018 - La Coalition solidarité santé a rencontré le 13 novembre dernier M. Dainius Pkras dans le cadre de [sa visite au Canada](#) à titre de Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit de toute personne à jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible.

Faisant partie d'une délégation de 14 organisations de la société civile oeuvrant en santé et services sociaux (SSS), la Coalition a témoigné de l'état actuel du droit à la santé pour la population du Québec, en présentant trois dossiers qu'elle jugeait avoir un effet « domino » négatif sur le droit à la santé.

D'abord, le recul de l'accès aux soins et services publics de SSS.

Pour la Coalition, il s'agit d'un recul provoqué et grandissant. Le perpétuel prétexte des finances publiques déficientes a servi à nos gouvernements successifs à Québec depuis le début des années '90 pour imposer au réseau public de SSS nombre de réorganisations qui, chaque fois, marquèrent un recul de l'accessibilité, voire une perte de soins et services, et forçant la population à recourir au privé pour trouver réponse à ses besoins.

« On revient de plus en plus au temps où c'était l'épaisseur du portefeuille qui déterminait l'accès », déclare Jacques Benoit, coordonnateur de la Coalition. « Par exemple : permettre d'utiliser le privé pour des radiographies ne renforce pas l'accès aux services publics, mais seulement l'accès pour les citoyens.e.s plus fortunés, quoi qu'en disent le premier ministre Legault et la ministre McCann. Privé et public sont des vases communicants, et le personnel qui pratique au privé a auparavant [quitté le public](#) », ajoute-t-il.

Le deuxième dossier présenté au Rapporteur de l'ONU a été celui de l'assurance médicaments, un dossier sur lequel la Coalition a mené depuis 2015 la campagne « [Le remède aux coupures, ça existe !](#) », pour rendre entièrement public notre régime québécois hybride privé-public. « On paie de 18 % à 40 % trop cher nos médicaments prescrits au Québec. Sur une facture annuelle de 8,85 milliards de dollars en 2017, un régime 100 % public aurait pu négocier un juste prix représentant plusieurs milliards de dollars d'économies annuelles au Trésor public, de même que dans les coûts d'assurances collectives pour les employeurs et employé.e.s, et pour toute la population qui aurait payé ses médicaments moins cher », renchérit Jacques Benoit.

Enfin, le dernier dossier présenté fut celui du réchauffement climatique.

Pour la Coalition, le droit à la santé, c'est d'abord et avant tout le droit à la survie. L'été dernier, le Québec a connu des épisodes de canicule record, qui ont causé une centaine de morts. Solidarité santé rappelle que la vague de chaleur de 2010 avait duré 6 jours et provoqué 300 décès. « La majorité de ces décès avaient eu lieu dans la communauté et non dans les lieux d'hébergement public, 40 % des cas avaient un trouble de santé mentale, 71 % des facteurs de risque cardiovasculaire. Et les canicules des années qui viennent seront pires encore », avertit Jacques Benoit.

Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, a déclaré qu'il ne reste que deux ans aux États pour mettre en place les mesures qui nous éviteront les conséquences désastreuses qui nous attendent si on ne fait rien. « Il a dit ça en début septembre. Le décompte est enclenché : il ne reste aujourd'hui que 21 mois et demi », précise M. Benoit.

C'est pourquoi, selon la Coalition, la société civile se mobilise : des marches citoyennes dans plusieurs villes (50 000

personnes à Montréal), 200 000 signatures en ligne pour un [pacte pour la transition](#), et des groupes de citoyen.ne.s dans toutes les régions du Québec autour d'une [déclaration d'urgence climatique](#) réclamant de leurs élu.e.s municipaux et des paliers supérieurs de gouvernement que soient posés des gestes concrets et immédiats pour inverser le cours du réchauffement climatique. « Ce mouvement est la preuve concrète que si la maladie peut être affaire de docteurs, la santé, elle, est une affaire citoyenne, une question de démocratie, parce qu'elle est un droit », conclut Jacques Benoit.

Le rapport complet de M. Puras sera présenté au Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies en juin 2019.